Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20261012-202670-DE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
16

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

DCM 2026.10.12 - 70

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire **: Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Olivier BELLOUIN -** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux **: Jean WEISENHORN, Francky ALTOE, Eric APTEL, Benoît WOLF, Pascale FRITSCH, Axelle HELLMANN, Marie FREYDER, Emilie CHEVALIER, Sonia GUTLEBEN, Valentin WELKER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :
- Madame **Mélanie JULIAN** à Monsieur **Francky ALTOE**
- Madame **Anne SEITHER** à Monsieur **Benoit WOLF**
- Monsieur **Pierre GANSER** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Fabienne BAMOND** a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2025 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Pour extrait conforme
ILLFURTH, le 13 octobre 2026

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

MAIRIE D'ILLFURTH (HAUT-RHIN)

Fabienne BAMOND
Adjointe au Maire